



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 17 juin 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Maude Lauzon assistante-greffière et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente, madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2009-964

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 3 JUIN 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 3 juin 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2009-965

SOUSSION 2009 SI 114 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LE BOULEVARD MALONEY ET LA RUE JACQUES-CARTIER - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'une firme d'experts-conseils offrant une expertise multidisciplinaire en transport et génie civil, en urbanisme, en architecture du paysage et design urbain pour réaliser une étude de réaménagement du boulevard Gréber pour un montant de 35 837,81 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 avril 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 adoptée le 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61400-419-72087	34 250,31 \$	Division de l'habitation et du développement urbain - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	1 587,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-966

AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE PONT ALONZO-WRIGHT - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE la dalle de béton doit être reconstruite sur le pont Alonzo-Wright;

CONSIDÉRANT QUE d'importants travaux sur cette dalle de béton doivent être entrepris sous peu par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débuter en juin 2009 et se terminer vers la fin d'octobre 2009, soit pour une période d'environ quatre mois;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec prévoit exiger des entrepreneurs de procéder aux travaux, entre 6 h et 22 h, afin d'accélérer la réalisation des travaux et de minimiser les problèmes de circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le ministère des Transports du Québec à faire réaliser des travaux, entre 6 h et 22 h, du lundi au samedi, dans le cadre du projet de réfection de la dalle de béton du pont Alonzo-Wright, et ce, de juin 2009 à novembre 2009.

Adoptée

CE-2009-967

MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES - GRILLES D'ÉVALUATION-PONDÉRATION - STRUCTURES DE JEUX CONVENTIONNELS À CÂBLES, MURS D'ESCALADE ET JEUX D'EAU - DIVERS PARCS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau évalue les soumissions, non pas sur la base du plus bas prix soumis, mais en utilisant un système de pondération et d'évaluation pour l'achat de structures de jeux conventionnels à câbles, de murs d'escalade et de jeux d'eau dans les différents parcs de la ville de Gatineau, et ce, comme autorisé par les résolutions numéros CE-2003-1411, CE-2004-362, CE-2005-911 et CE-2004-1045;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2004-362, CE-2005-911, CE-2006-166 et CE-2008-747, a approuvé la liste des membres pouvant siéger sur les comités de sélection et qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour de la liste :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme les membres suivants pour siéger sur les comités de sélection reliés à l'achat de structures de jeux conventionnels à câbles, de murs d'escalade et de jeux d'eau :

- Joëlle Bourassa, dessinatrice - Technicienne conseil, Aménagement urbain, Service de l'ingénierie
- François Chainé, mécanicien, Entretien de machinerie fixe, Service des travaux publics, Division de l'entretien des édifices
- Michel Diver, coordonnateur, Aménagement urbain, Service de l'ingénierie
- Marie-Claude Tremblay, coordonnatrice, Construction et aménagement urbain, Service de l'ingénierie
- Luc Phillion, chef de division des parcs et des espaces verts, Service des travaux publics
- François Lemay, responsable, Secteur Aylmer, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
- Sébastien Monfils, contremaître, Service des travaux publics
- Manon Landry, responsable de la logistique stratégique, Service des travaux publics

- Luc Bertrand, technicien, Inspecteur par intérim, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire
- un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur

Adoptée

CE-2009-968

SOUSSION 2009 SP 002 - 6369472 CANADA INC. (ÉQUINOXE JMP) - REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA RUE JACQUES-POULIN - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 465 202,01 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. - Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour les travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur la rue Jacques-Poulin, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 465 202,01 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 mai 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30613-016-72090	156 000,00 \$	Réfection du réseau routier - Pavage - Rue Jacques-Poulin
06-30614-010-72091	155 000,00 \$	Réfection - Égout - Aqueduc et bassin de rétention - Rue Jacques-Poulin - Aqueduc
06-30614-011-72092	133 595,06 \$	Réfection - Égout - Aqueduc et bassin de rétention - Rue Jacques-Poulin - Égout
04-13493	20 606,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-969

SOUSSION 2009 SP 073 - 6838715 CANADA INC. - DESROK EXCAVATION - CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT, DRAINAGE ET STABILISATION D'UN RUISSEAU- SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 111 646,92 \$ DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6838715 Canada inc. – Desrok Excavation, 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7 pour les travaux de construction d'un mur de soutènement, de drainage et de stabilisation d'un ruisseau dans le secteur de Hull, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 111 646,92 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 mai 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-003-72093	66 659,20 \$	Réseau routier 2005 - Réfection de ponts
18-70058-001-72094	40 042,12 \$	Sentier récréatif du ruisseau de la Brasserie - Mur de soutènement
04-13493	4 945,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-970

**SOUSSION 2009 SP 094 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE -
CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE CHAUSSÉES, D'ÉGOUTS ET
DE CONDUITES D'EAU POTABLE 2009 - SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LVM Technisol, 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour assurer le contrôle des matériaux sur les projets de réfection de chaussées, d'aqueduc et d'égouts 2009, selon les prix unitaires soumis au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 482 940,20 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 avril 2009, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-001-72095	54 000,00 \$	Réaménagement routier - Intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx
06-30369-007-72096	12 500,00 \$	Pavage - Projet Village Tecumseh, phases 15 à 18 et 22 - Honoraires professionnels
06-30379-007-72097	3 000,00 \$	Services municipaux - Rue Katimavik Honoraires
06-30399-005-72098	4 500,00 \$	Pavage - Rue de la Tour - Projet Cité Jardin - Honoraires professionnels
06-30440-011-72099	19 000,00 \$	Amélioration du réseau routier - Pavage - Boulevard Saint-Joseph
06-30441-012-72100	28 000,00 \$	Amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueduc - Réhabilitation de la conduite d'aqueduc - Diverses rues
06-30441-014-72101	8 000,00 \$	Amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Roméo- Lorrain
06-30441-015-72102	8 000,00 \$	Amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égout - Rue Roméo-Lorrain
06-30613-009-72103	16 000,00 \$	Réfection du réseau routier - Pavage sur Cité-des-Jeunes
06-30613-021-72104	138 547,52 \$	Réfection du réseau routier - Travaux ponctuels
06-30614-015-72105	2 500,00 \$	Réfection - Égout - Aqueduc et bassin de rétention - Rue Boyes - Aqueduc
06-30614-016-72106	2 500,00 \$	Réfection - Égout - Aqueduc et bassin de rétention - Rue Boyes - Égout

06-30614-017-72107	2 500,00 \$	Réfection - Égout - Aqueduc et bassin de rétention - Rue Berthe - Égout
06-30614-018-72108	2 500,00 \$	Réfection - Égout - Aqueduc et bassin de rétention - Rue Berthe - Aqueduc
18-80005-001-72109	4 000,00 \$	Rampe de mise à l'eau - Aylmer - Réfection
06-30444-004-72110	156 000,00 \$	Réservoir d'eau potable et bassin de rétention - Amendement 1-2009
04-13493	21 392,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30614-022	10 000 \$		Réfection - Égouts - Aqueduc et bassin de rétention - Travaux ponctuels - Égouts
06-30441-016	44 000 \$		Amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égouts - Travaux ponctuels
06-30614-015		2 500 \$	Réfection - Égout - Aqueduc et bassin de rétention - Rue Boyes - Aqueduc
06-30614-016		2 500 \$	Réfection - Égout - Aqueduc et bassin de rétention - Rue Boyes - Égout
06-30614-017		2 500 \$	Réfection - Égout - Aqueduc et bassin de rétention - Rue Berthe - Égout
06-30614-018		2 500 \$	Réfection - Égout - Aqueduc et bassin de rétention - Rue Berthe - Aqueduc
06-30441-014		8 000 \$	Amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Roméo-Lorrain
06-30441-015		8 000 \$	Amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égout - Rue Roméo-Lorrain
06-30441-012		28 000 \$	Amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueduc - Réhabilitation de la conduite d'aqueduc - Diverses rues

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-971

SOUSSION 2009 SP 119 - CONSTRUCTION JPL - RÉFECTION DES DALLES D'APPROCHE DU PONT P-15104- SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 179 270,41 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction JPL, 116, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R7 pour les travaux de réfection des dalles d'approche du pont P-15104, soit le pont des Allumettières, au-dessus du ruisseau de la Brasserie, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total de 179 270,41 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 avril 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-004-72111	171 329,31 \$	Réaménagement - Routiers - Réfection de ponts et d'ouvrages d'art
04-13493	7 941,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-972

SOUSSION 2009 SP 135 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - ASPHALTAGE DE CHEMINS DE GRAVIER - SERVICE DE L'INGÉNIEURIE - 764 005,73 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux d'asphaltage de chemins de gravier sur diverses rues de la municipalité, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 764 005,73 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 mai 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30630-001-72112	447 222,79 \$	Asphaltage des chemins de gravier et de sentiers récréatifs - Chemins de gravier
06-30269-005-72113	282 939,94 \$	Réseau routier 2005 - Réseau routier
04-13493	33 843,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-973

SOUSSION 2009 SP 136 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - PROJET SAINT-JEAN-BOSCO, PHASE 1 – SERVICE DE L'INGÉNIEURIE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme TecSult inc., 569, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance des travaux en résidence et les services durant la construction pour le projet de réfection des services municipaux - Saint-Jean-Bosco, phase 1 pour un montant total approximatif de 77 883,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mai 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-754 en date du 2 juillet 2008.

Il est entendu que les honoraires professionnels pour les services de surveillance du projet seront payables en fonction du coût des travaux établi comme étant le moindre entre le montant de la soumission retenue par la résolution de la Ville et le coût final des travaux réalisés.

La firme TecSult inc. est autorisée à présenter aux autorités compétentes en la matière, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux.

La firme TecSult inc. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40002-004-72114	47 031,25 \$	Honoraires professionnels - Égouts - Aqueduc - Pavage - Égouts - Rues de Lorimier et Saint-Jean-Bosco
11-40002-003-72115	27 402,50 \$	Honoraires professionnels - Égouts Aqueduc - Pavage - Aqueduc - Rues de Lorimier et Saint-Jean-Bosco
04-13493	3 450,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-974

SOUMISSION 2009 SP 158 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 203 112,27 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour divers parcs municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 21 mai 2009, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et conformes, à savoir :

Parc Front :

Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-St-Laurent, case postale 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant total de 69 312,54 \$, incluant les taxes.

Parcs Fontaine et de Laverdière :

Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 133 799,73 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30616-003-72116	70 635,54 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Laverdière
06-30616-009-72117	57 237,29 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Fontaine
06-30616-011-72118	66 242,22 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Front
04-13493	8 997,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-975

SOUSSION 2009 SP 140 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MALONEY EST, PHASE 2 - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tecslut inc., 569, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis pour le projet de réaménagement du boulevard Maloney Est, phase 2 pour un montant total de 73 368,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mai 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-754 en date du 2 juillet 2008.

La firme Tecslut inc. est autorisée à présenter aux autorités compétentes en la matière, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux.

La firme Tecslut inc. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30612-001-72119	70 118,75 \$	Plans et devis - Boulevard Maloney Est, phase 2 - Aménagement - Honoraires professionnels - Boulevard Maloney Est
04-13493	3 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-976

SOUSSION 2009 SI 159 - PAVAGE GADBOIS - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DE L'INGÉNIERIE- 81 623,30 \$- DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE HULL ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - FRANK THÉRIEN, DENISE LAFERRIÈRE ET YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour l'aménagement d'aires de jeux dans divers parcs, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 81 623,30 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71485-692-72120	4 455,24 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Équipement non capitalisable
06-30616-003-72121	36 548,05 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Laverdière
06-30616-011-72122	4 315,00 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Front
06-30616-009-72123	32 689,36 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Fontaine
04-13493	3 615,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-977

ACQUISITION PAR LA VILLE DE GATINEAU DE DEUX PARTIES DU LOT 3 604 427 AU CADASTRE DU QUÉBEC ET D'UN DROIT DE PASSAGE SUR UNE PARTIE DU LOT 3 604 427 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GAPPE ET DE LA RUE DE L'ALLIANCE - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir deux parties du lot 3 604 427 au cadastre du Québec pour l'aménagement de feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Gappe et de la rue de l'Alliance;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des deux parties de lot 3 604 427 au cadastre du Québec, d'une superficie respective de 2 m² et de 3 m², est requise afin de permettre l'installation des massifs de fondation pour les deux feux de circulation localisés sur le côté nord de l'intersection;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir une servitude sur une partie du lot 3 604 427 au cadastre du Québec pour l'aménagement de feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Gappe et de la rue de l'Alliance;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une servitude sur une partie de lot 3 604 427 au cadastre du Québec, d'une superficie de 18,7 m², est requise afin de permettre l'installation de deux puits d'accès et de conduits électriques souterrains sur le côté nord de l'intersection;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 604 427 au cadastre du Québec est la propriété de la compagnie 4328213 Canada inc. (Résidence de la Gappe);

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie recommande l'acquisition de ces parties de lots :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le Service de l'ingénierie à procéder aux travaux d'arpentage requis;
- mandate le Service d'évaluation et des transactions immobilières d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, deux parcelles de terrain d'une superficie de 2 m² et de 3 m², connues et désignées comme étant deux parties du lot 3 604 427 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, le tout conformément aux clauses et conditions habituelles du document type de la Ville de Gatineau;
- mandate le Service d'évaluation et des transactions immobilières d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, une servitude d'une superficie de 18,7 m², connue et désignée comme étant une partie du lot 3 604 427 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, le tout conformément aux clauses et conditions habituelles du document type de la Ville de Gatineau;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-70051-001 - Programme - Contrôle des intersections, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-978

SOUSSION 2009 SI 040 - CONSTRUCTION JPL - RÉAMÉNAGEMENT DE LA RÉCEPTION AU CENTRE DE SERVICES DE HULL - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 79 366,71 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction JPL, 116, rue Lois, Gatineau, Québec, J8R 3R7, concernant des travaux de réaménagement de la réception au centre de services de Hull pour un montant total de 79 366,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 février 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90016-002	57 000,00 \$	Dépense FDI - Rénovation - Accessibilité universelle
18-90043-001	18 851,02 \$	Dépense FDI - Réaménagement de la réception au centre de service de Hull
04-13493	3 515,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-979

SOUSSION 2009 SI 183 - 162618 CANADA INC. - LES FRÈRES PAIVA INC. - TRAVAUX DE BÉTONNAGE - PISCINE LAURENT-GROULX - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 41 199,38 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 162618 Canada inc. - Les Frères Paiva, 550, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5 pour des travaux de bétonnage à la piscine Laurent-Groulx pour un montant total de 41 199,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30620-001-72088	39 374,38 \$	Travaux de rénovation dans divers édifices - Piscine Laurent-Groulx
04-13493	1 825,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-980

SOUSSION 2009 SP 156 - CONSTRUCTION JPL - POSE D'ISOLANT ET D'UN REVÊTEMENT EXTÉRIEUR - ARÉNA FRANK-ROBINSON - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 159 887,44 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction JPL, 116, rue Lois, Gatineau, Québec, J8R 3R7 pour la pose d'un isolant et d'un revêtement extérieur à l'aréna Frank-Robinson pour un montant total de 159 887,44 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30618-004-72089	152 804,94 \$	Rénovation - Arénas Cholette et Frank-Robinson - Aréna Frank-Robinson
04-13493	7 082,50 \$	- Rénovation TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-981

SOUSSION - 2009 SP 104 - HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE - ACHAT D'UNE NIVELEUSE NEUVE AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 323 725,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Équipement Ltée, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la fourniture d'une niveleuse neuve selon l'alternative 1, incluant les options suivantes : le scarificateur, le chasse-neige et l'aile de bordage au montant total de 323 725,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 avril 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette alternative.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30631-017-72125	309 385,50 \$	Acquisition de véhicules - 1 niveleuse - Voirie
04-13493	14 340,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-982

SOUSSION 2009 SP 102 - MESSAGERIE HORIZON (161092 CANADA INC.) - TRANSPORT DE BOÎTES - BIBLIOTHÈQUES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - 128 365,97 \$ - CONTRAT DE TROIS ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Messenger Horizon, 161092 Canada inc., 52, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gatineau, Québec, J8X 2E2 pour le transport de boîtes interbibliothèques de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres, aux prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 128 365,97 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 mai 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix unitaires indiqués ci-dessous, excluant les taxes, demeureront fermes pour une durée de trois ans à compter de la date d'adjudication par ce comité.

Prix unitaire par arrêt pour les huit points de services effectués quotidiennement, localisés dans les secteurs d'Aylmer, de Gatineau et de Hull. 8 \$

Prix unitaire par arrêt pour les trois points de services effectués hebdomadairement, deux localisés dans le secteur de Masson-Angers et deux fois par semaine dans le secteur de Buckingham. 25 \$

Prix unitaire pour chaque boîte transportée. 1 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-322 – Gestion des bibliothèques – Frais de livraison, et ce, jusqu'à concurrence des montants disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2010, 2011 et 2012, les montants nécessaires afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-983

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA SOIRÉE SPECTACLE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE L'OUTAOUAIS - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS SUR LE SITE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LE CARREFOUR - 23 JUIN 2009

CONSIDÉRANT QUE la soirée spectacle, dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec en Outaouais, a lieu sur le site de l'école secondaire Le Carrefour le mardi 23 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Société nationale des québécois de l'Outaouais à fermer le chemin de la Savane, entre les rues Bellehumeur et Saint-Antoine, le mardi 23 juin, entre 18 h et 1 h, aux conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec des vestes rouges pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$ désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle.

Adoptée

CE-2009-984

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA GRANDE VISITE DE GATINEAU - 21 JUIN 2009

CONSIDÉRANT QU'une randonnée de cyclistes se déroulera dans le cadre des festivités de la Grande Visite de Gatineau le 21 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs de la Grande Visite de Gatineau à fermer la route 148, entre les boulevards des Laurentides et de l'Aéroport, pour une durée d'environ 30 minutes, entre 9 h 30 et 10 h 30, de façon à permettre au peloton de cyclistes d'emprunter cette artère en toute sécurité, et ce, à la demande du Service de police, le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$ désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle.

Adoptée

CE-2009-985

FERMETURE DES RUES LAURIER, BOOTH ET EDDY, DE VERDUN ET SAINT-ÉTIENNE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA ORGANISÉE PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - 1^{ER} ET 2 JUILLET 2009

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc Jacques-Cartier dans le cadre des festivités de la Fête du Canada, organisée par la Commission de la capitale du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Commission de la capitale nationale à fermer complètement les rues Laurier, Booth et Eddy, de Verdun et Saint-Étienne, dans le cadre de la Fête du Canada, de la façon suivante :

RUE	ENTRE	DATE	HEURE
Laurier	Boulevards des Allumettières et Sacré-Cœur	1 ^{er} juillet	5 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Laurier	Boulevards des Allumettières et Maisonneuve	1 ^{er} juillet	21 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Laurier	Boulevards des Allumettières et Maisonneuve et Pont du Portage – Direction nord seulement (avec possibilité de laisser une voie en direction nord)	1 ^{er} juillet	5 h à 9 h 30
		1 ^{er} au 2 juillet	21 h à 1 h
Booth et Eddy de Verdun	Rue Laurier et la frontière Québec-Ontario	1 ^{er} juillet	6 h 30 à 9 h 30
	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet	5 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Saint-Étienne	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet	6 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Élisabeth-Bruyère et Papineau	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet	6 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet	6 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Victoria	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet	6 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h
Courcelette	Rues Laurier et boulevard Maisonneuve	1 ^{er} juillet	6 h à 24 h
		2 juillet	0 h à 1 h

À l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer de la Fête du Canada, le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux intersections;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- interdire le stationnement sur la rue Laurier, entre les boulevards des Allumettières et Maisonneuve, le 1^{er} juillet;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances responsabilité et indemnisation et responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2009-986

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC DES CÈDRES DANS LE CADRE DE L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 20 AU 24 JUIN 2009

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc des Cèdres dans le cadre des festivités de l'Outaouais en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Outaouais en fête pour la période du 20 au 24 juin 2009, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- rue Raoul-Roy, entre les rues Derwin et Arthur-Croteau
- rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy
- rue Arthur-Croteau, entre la rue Raoul-Roy et impasse du Canotage
- rue Xavier
- rue McDougall

Stationnement interdit sur un seul côté des rues suivantes :

- rues Metcalfe, John, Harvey, Cathcart, d'Aiguillon et Douglas

De plus, en tenant compte que des travaux majeurs à la rue Principale seront en cours durant la période estivale, d'autres modifications de la circulation et du stationnement pourront être ajoutées, le cas échéant.

Adoptée

CE-2009-987

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC DES CÈDRES DANS LE CADRE DE L'AUTO-SHOW AYLNER - 7 AU 9 AOÛT 2009

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc des Cèdres, dans le cadre des festivités de l'Auto-Show Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Auto-Show Aylmer pour la période du 7 au 9 août 2009, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- rue Arthur-Croteau, entre la rue Raoul-Roy et de l'impasse du Canotage
- rue McDougall

Stationnement interdit sur un seul côté de la rue suivante :

- rue Raoul-Roy, entre les rues McDougall et Xavier

De plus, en tenant compte que des travaux majeurs à la rue Principale seront en cours durant la période estivale, d'autres modifications de la circulation et du stationnement pourront être ajoutées, le cas échéant.

Adoptée

CE-2009-988

SOUSSION 2009 SI 133 - ACCÈS COMMUNICATIONS - ACHAT D'APPAREILS SANS FIL PROFILO PTT - SERVICE DE POLICE - MONTANT TOTAL DE 33 693,19 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Accès Communications, 5591, rue Parré, Montréal, Québec, H4P 1P7 pour l'achat de 25 systèmes sans fil Profilo PTT avec équipements au montant total de 33 693,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 mai 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-80010-001	32 200,69 \$	Équipements de communication sans fils - Police - Équipements
04-13493	1 492,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-989

SOUSSION 2009 SP 115 - EXELRADIO INC. - ACQUISITION D'ORDINATEURS VÉHICULAIRES, INCLUANT L'OPTION D - SERVICE DE POLICE - 581 442,61 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Exelradio inc., 150, chemin Freeman, unité 6, Gatineau, Québec, J8Z 2B4 pour l'acquisition d'ordinateurs véhiculaires, incluant l'option D (garantie prolongée de deux ans) au montant total de 581 442,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mai 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30453-001-72124	555 686,57 \$	Équipements spécialisés - Police et incendie - Ordinateurs véhiculaires - Police
04-13493	25 756,04 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-990

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 21 - 2 483,25 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - 505 808,38 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 - 7 148,36 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 19 - 787 452,53 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 21, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 22 et la liste des embauches numéro 19 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 21	Pièces de comptes à payer	2 483,25 \$	1 ^{er} au 5 juin 2009
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	505 808,38 \$	1 ^{er} au 5 juin 2009
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	7 148,36 \$	1 ^{er} au 5 juin 2009
Liste des embauches numéro 19	Embauche de personnel temporaire	787 452,53 \$	25 au 29 mai 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-991 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-21 POUR LA PÉRIODE DU 28 MAI AU 3 JUIN 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-21 d'un montant de 310 770,27 \$ pour la période du 27 mai au 3 juin 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-992 **SUBVENTION DE 300 \$ - COMITÉ FÉMININ - CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 10114 STE-ROSE-DE-LIMA - SOIRÉE CANADIENNE – 24 OCTOBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Comité féminin des Chevaliers de Colomb – Conseil 10114 Ste-Rose-de-Lima, à l'attention de madame Louise Gaudreau, 117, rue Sainte-Rose, Gatineau, Québec, J8P 6T5, à titre de subvention pour l'organisation d'une soirée canadienne organisée au profit de l'Association du cancer de la prostate, le 24 octobre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11415-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-993 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE - 21 AOÛT 2009 - 200 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité organisée au profit de la Fondation de la réussite éducative le 21 août 2009.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Claude Millette à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation de la réussite éducative, à l'attention de monsieur Jasmin Bellavance, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-994

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS - 27 AOÛT 2009 - 140 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par l'Association touristique de l'Outaouais le 27 août 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 140 \$ à l'ordre de l'Association touristique de l'Outaouais, à l'attention de madame Sophie Gervais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	140 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-995

SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE ST-JEAN-DE-BRÉBEUF - SOIRÉE DES FINISSANTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école St-Jean-de-Brébeuf, 32, chemin de Montréal Est, Gatineau, Québec, J8M 1E9, à titre de subvention pour la soirée des finissants qui aura lieu le 18 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-996

SUBVENTION DE 600 \$ - FONDATION C.A.R.M.E.N. - CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - MARC BUREAU ET JOSEPH DE SYLVA**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Fondation C.A.R.M.E.N., à l'attention de monsieur Jean-François Ramsay, 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 103, Gatineau, Québec, J8T 8J1, dans le cadre de leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11412-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-997

FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE LAVAL, ENTRE LES RUES DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET WELLINGTON, À COMPTER DE 3 H, LE 24 JUIN 2009 AU 25 JUIN 2009, 3H

CONDIDÉRANT QUE l'Association des résidants de l'Île de Hull est un partenaire de la Ville de Gatineau et qu'elle organise l'activité « La grande tablée de l'Outaouais » sur la rue Laval, dans le cadre des festivités de la Fête nationale le 24 juin 2009;

CONDIDÉRANT QUE cet événement nécessite la fermeture de la rue Laval, entre les rues de l'Hôtel-de-Ville et Wellington, à compter de 3 h le 24 juin au 25 juin 2009, 3 h. De plus, seulement la circulation locale sera permise sur la rue Wright, entre les rues Leduc et Laval, pour cette même période;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau (regroupement estimé de 200 à 500 personnes, spectacles et démantèlement jusqu'à 24 heures);

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cet événement sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau au niveau financier et matériel;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police, de sécurité incendie, de l'ingénierie et de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Gatineau sont en accord avec la tenue de l'événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Laval, entre les rues de l'Hôtel-de-Ville et Wellington, à compter de 3 h le 24 juin au 25 juin 2009, 3 h. La circulation locale seulement sera permise sur la rue Wright, entre les rues Leduc et Laval, pour cette même période.

De plus, ce comité autorise la tenue de l'événement « La grande tablée de l'Outaouais » qui se déroulera sur la rue Laval le 24 juin 2009, de 11 h à 24 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003, et ce, selon les conditions suivantes :

- assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;

- l'Association des résidants de l'Île de Hull doit assumer les frais d'installation de tous les panneaux de signalisation pour la fermeture de rues, et ce, conformément aux directives du Service de l'ingénierie;
- ramasser les ordures engendrées et nettoyer les lieux suite à l'événement, avant 3 h le 25 juin 2009;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull doit dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull devra assumer les frais d'une prime supplémentaire d'approximativement 252 \$ pour le certificat d'assurance responsabilité civile et indemnisation de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull devra assumer les frais relatifs à la présence d'effectifs policiers, approximativement 1 710 \$, plus les taxes, selon le protocole d'entente conclu avec le Service de police;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull doit fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, une copie du permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux avant la tenue de l'événement;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull doit fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, un plan d'urgence et premiers soins sur le site ainsi que les mesures de contrôle afin d'assurer la sécurité des citoyens.
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation.

Ce comité autorise le prêt et la fourniture d'équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, selon les disponibilités.

En cas de pluie, le centre communautaire Fontaine sera utilisé comme site alternatif et l'Association des résidants de l'Île de Hull devra respecter la capacité maximale des locaux, fournir la copie du permis d'alcool (si applicable) pour ce centre avant 16 h le 19 juin et assurer les frais de nettoyage reliés à la tenue de l'activité.

Adoptée

CE-2009-998

VENTE POUR TAXES 2009 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en date du 10 mars 2009, a pris connaissance de la liste des immeubles préparée par le trésorier, à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires et d'autres problèmes de procédures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles suivants de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières :

Dossier non signifié :

- 7641-53-5601

Dossiers retirés pour autres procédures :

- 6037-09-2924
- 7441-92-9700
- 8544-80-3286
- 8945-17-6069

Adoptée

CE-2009-999

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-09-12 - CONGÉ SANS SOLDE - MADAME VALÉRIE RICHARD

CONSIDÉRANT QUE madame Valérie Richard, occupant un poste de technicienne aux usagers au Service de l'informatique, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 4 juillet 2009 au 3 juillet 2010, conformément à l'article 11.11 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne respectait pas les délais prévus à la convention collective sous l'article 11.11 b;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part de la direction du Service de l'informatique et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLC-09-12 et autorise le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service de l'informatique à signer l'entente.

Adoptée

CE-2009-1000
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1310

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GÉRARD DAGENAI AU POSTE DE MAGASINIER DE SOIR - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de magasinier de soir au Service des finances (poste numéro FIN-BLE-003 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Gérard Dagenais au poste de magasinier de soir au Service des finances.

Le salaire de monsieur Gérard Dagenais sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gérard Dagenais est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-114 – Finances – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-1001

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME NATACHA LAROSE AU POSTE DE COMMIS-CAISSIÈRE AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis-caissier(ère) au centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Natasha Larose au poste de commis-caissière au centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Natasha Larose sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que madame Natasha Larose occupe ce poste de façon temporaire depuis le 23 février 2009, sa permanence lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13210-112 – Centre de services d'Aylmer – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-1002

RETRAITE DE MESSIEURS MARVIN WEISKOPF, PIERRE PARENT, LOUIS-PAUL GUINDON, EUGÈNE BÉDARD ET LÉO ROSS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Marvin Weiskopf, Pierre Parent, Louis-Paul Guindon, Eugène Bédard et Léo Ross ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Marvin Weiskopf, technicien en géomatique et cartographie	Service de l'urbanisme et du développement durable	35 ans et 8 mois	1 ^{er} juin 2009
Pierre Parent, sergent	Service de police	27 ans	1 ^{er} juin 2009
Louis-Paul Guindon, directeur	Module de la culture et des loisirs	20 ans et 3 mois	1 ^{er} juillet 2009
Eugène Bédard, opérateur C	Service des travaux publics	28 ans et 8 mois	1 ^{er} septembre 2009
Léo Ross, chargé d'équipe	Service des travaux publics	28 ans et 4 mois	1 ^{er} février 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Marvin Weiskopf, Pierre Parent, Louis-Paul Guindon, Eugène Bédard et Léo Ross leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-1003

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-08-14 - PAIEMENT DU TEMPS DE DÉPLACEMENT ET DES ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT (KILOMÉTRAGE) AUX SALARIÉS DE BIBLIOTHÈQUE À HORAIRE VARIABLE

CONSIDÉRANT la convention collective intervenue entre le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau le 23 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat a déposé les griefs 2007-11 et 2007-42 et que certains délais de dépôt de griefs ont été suspendus pour des litiges similaires;

CONSIDÉRANT QUE ces litiges étaient relatifs, entre autres, au paiement du temps de déplacement et des allocations de déplacement (kilométrage) pour les salariés de bibliothèque à horaire variable;

CONSIDÉRANT QUE les parties désiraient régler ces litiges sans admission de responsabilité et préciser l'application de certains articles de la convention collective actuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLC-08-14 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de régler les litiges les opposant, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

La directrice adjointe du Service de proximité, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-08-14.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-314 – Gestion des bibliothèques – Frais de déplacement.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-1004

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME ANNIE BÉRUBÉ AU POSTE DE COMMIS JUDICIAIRE - SECTION DE L'AUDITION ET DU JUGEMENT - COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis judiciaire à la Section de l'audition et du jugement de la Cour municipale (poste numéro COR-BLC-030 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Annie Bérubé au poste de commis judiciaire à la Section de l'audition et du jugement de la Cour municipale (poste numéro COR-BLC-030 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Annie Bérubé sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Annie Bérubé est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et conformément à la permanence de madame Diane Côté prévue le 18 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 - Cour municipale - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-1005
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1317

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC LACROIX AU POSTE DE CONCIERGE - DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge à la Division du soutien organisationnel du Service de police (poste numéro POL-BLE-006 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Luc Lacroix au poste de concierge à la Division du soutien organisationnel du Service de police.

Le salaire de monsieur Luc Lacroix sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Luc Lacroix est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-114 – Soutien organisationnel – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-1006

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-09-05 - MESURE D'ACCOMMODÈMENT - EMPLOYÉE 101514

CONSIDÉRANT QUE l'employée 101514 occupait un poste de commis réceptionniste (poste numéro CM-BLC-003 au plan d'effectif des cols blancs);

CONSIDÉRANT le dossier médical de l'employée 101514 et les risques de rechute;

CONSIDÉRANT le désir des parties de faciliter le retour au travail de l'employée 101514 et d'éliminer les risques de rechute;

CONSIDÉRANT QU' un poste de secrétaire II au centre de services de Hull à la Division de l'urbanisme et du développement durable permettra à l'employée 101514 de demeurer activement à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville et le Syndicat en sont venus à une entente afin de permettre l'octroi du poste à l'employée 101514, et ce, malgré les dispositions de l'article 10 de la convention collective :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-09-05 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et autorise le directeur général adjoint, Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines à signer l'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-1007
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-1031

DÉMISSION DE MESSIEURS PIERRE-LUC BOUCHARD, HUGO GIRARD, STÉPHANE HOVINGTON ET DE MADAME RENÉE ROBERGE - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Pierre-Luc Bouchard, Hugo Girard et Stéphane Hovington ainsi que madame Renée Roberge ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Pierre-Luc Bouchard, préventionniste	Services de proximité - Service de sécurité incendie	1 ^{er} mai 2009
Hugo Girard, agent	Services de proximité - Service de police	15 mai 2009
Stéphane Hovington, agent, Policier patrouilleur	Services de proximité - Service de police	21 mai 2009
Renée Roberge, coordonnatrice, Politique environnementale	Gestion du territoire - Service de l'urbanisme et du développement durable	3 juin 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier messieurs Pierre-Luc Bouchard, Hugo Girard et Stéphane Hovington ainsi que madame Renée Roberge pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2009.

Adoptée

CE-2009-1008

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-231 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MATHIEU JOLICOEUR AU POSTE DE POMPIER RÉGULIER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-231 adoptée le 11 février 2009, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Mathieu Jolicoeur au poste de pompier régulier au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2009, monsieur Marc Desrochers a demandé de se prévaloir de l'article 11.11 de la convention collective des pompiers de la Ville de Gatineau et de réintégrer son poste de lieutenant au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la réintégration de monsieur Marc Desrochers a entraîné la réintégration de monsieur Mario Marquis à son poste de pompier régulier au Service de sécurité incendie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-231 adoptée le 11 février 2009 afin de réintégrer monsieur Mathieu Jolicoeur au poste de pompier temporaire au Service de sécurité incendie.

Adoptée

CE-2009-1009

RÈGLEMENT HORS COUR ET ENTENTE – MADAME CAROLINE ELIZABETH BATE C. VILLE DE GATINEAU ET ALS DANS LE CADRE D'UNE REQUÊTE EN RECONNAISSANCE JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ - 0, RUE SHORTLEY - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QU'en date du 14 décembre 2006, madame Caroline Elizabeth Bate intentait une requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété dans le dossier de cour portant le numéro 550-17-003013-073 afin d'être déclarée unique propriétaire du lot 3 114 783 au cadastre du Québec, soit le 0, rue Shortley à Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre madame Caroline Elizabeth Bate et la Ville de Gatineau par l'entremise de leur procureur respectif à l'effet qu'un nouveau plan de cadastre serait préparé par le Service de l'ingénierie de la Ville de Gatineau afin que la portion utilisée par la Ville à titre de rue, plus particulièrement la rue Shortley, soit cadastrée et cédée à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre auprès de la Ville, a préparé un plan cadastral parcellaire daté du 30 septembre 2008, sur lequel les parties se sont entendues;

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 mars 2009, madame Caroline Elizabeth Bate a signé une promesse irrévocable de cession immobilière de la rue, laquelle doit également être signée par la Ville, afin d'obtenir du Ministère, l'approbation du plan de cadastre pour l'assiette de la rue Shortley;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement, incluant l'acte de cession.

Adoptée

CE-2009-1010*

AUTORISER LE REMBOURSEMENT D'UNE QUOTE-PART RELATIVE AU SURDIMENSIONNEMENT D'UN FOSSÉ EXCAVÉ PAR LES MANOIRS DE CHAMPLAIN INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville d'Aylmer, par sa résolution numéro 347-87 en date du 4 mai 1987, a autorisé la signature d'une entente avec le promoteur les Manoirs de Champlain inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que le promoteur doit excaver à ses frais, un fossé de drainage et que les coûts de ces travaux lui seront remboursés par les propriétaires des terrains qui bénéficieront de ce fossé, au fur et à mesure qu'ils seront développés;

CONSIDÉRANT QUE le projet du parc Rivermead est l'un des terrains qui bénéficie de ce fossé de drainage, mais que la quote-part attribuable à ce terrain n'a pas été perçue lors de son développement;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie les Manoirs de Champlain inc. est devenue G. Lemay construction (1998) inc., et par la suite, G. Lemay Construction (1998) inc., le tout sous l'autorité des lois sur les corporations ontariennes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de rembourser à la compagnie G. Lemay Construction (1998) inc., la quote-part due pour le surdimensionnement d'un fossé excavé pour le projet du parc Rivermead.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'ingénierie, la quote-part évaluée à 12 413,28 \$, capital et intérêts inclus.

Ce règlement est à la charge de l'ex-ville d'Aylmer et sera ajouté au déficit accumulé du secteur et récupéré par une taxe spéciale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30120-991	12 413,28 \$	Service de l'ingénierie - Dommages et intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13100	12 413,28 \$		Surplus non affecté - Dommages et intérêts
02-30120-991		12 413,28 \$	Service de l'ingénierie - Dommages et intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif